ABONNEMENT
Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 "
Europe [illegible] .... 2.00 "

TARIF DES ANNONCES
1re insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente .... 6 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et décès seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANÇAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. SAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, doivent être adressées

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA





Le Cercle LaVérendrye

La conférence de M. l'abbé Béliveau sur le *Droit public de l'Eglise*, donnée au cercle La-Vérendrye, vendredi dernier, a produit la meilleure impression sur tous ceux qui l'ont entendue Plusieurs étrangers se mêlaient aux membres du Cercle, en sorte que l'auditoire était vraiment digne du sujet traité et de celui qui le traitait.

Après avoir défini et divisé la thèse qu'il abordait, M. Béliveau se limite à une question d'une importance particulière pour nous, les droits de l'Eglise dans l'éducation de la jeunesse. C'est pour l'Eglise un devoir sacré de veiller à l'éducation religieuse de ses enfants. Son divin Fondateur lui en a fait une obligation stricte Elle a donc le droit de surveiller l'éducation qu'on leur donne, et ce droit est inviolable. Au reste la raison même nous dit qu'une éducation irréligieuse est une éducation tronquée, qu'elle ne répond aux besoins ni des peuples, ni des individus. Et M. Béliveau cite, à l'appui de son assertion, des paroles de Lord Balfour, l'ancien premier-ministre d'Angleterre, qu'on dirait sorties de la bouche d'un champion du catholicisme. De plus, pour tout homme qui a la foi, l'éducation religieuse est la seule progressive, la seule pratique, puisque seule elle nous aide à acquérir le bien suprême proposé aux efforts de l'homme, le bonheur éternel.

Dans une prochaine conférence, M. Béliveau appuiera sur les devoirs qu'imposent aux fidèles, aux citoyens et aux chefs d'Etat les droits dont jouit l'Eglise dans le domaine public.

Après la conférence, quelques-uns des auditeurs demandèrent la solution de certaines difficultés pratiques relatives au droit public de l'Eglise, ce qui fournit au conférencier l'occasion d'appuyer davantage sur quelques-unes de ses assertions.

A la fin de la séance M. Béliveau mit le comble à la satisfaction générale en annonçant que, comme marque de sympathie pour notre cercle, S. G. Mgr Langevin lui faisait un don de cinquante piastres pour sa bibliothèque d'étude.

Espérons que le cercle LaVérendrye verra se multiplier, à l'avenir, lés séances aussi intéressantes et aussi fructueuses que celle de vendredi dernier.

COMMUNIQUÉ.

Au College

Jeudi soir, à huit heures, aura lieu au collège la séance d'adieux des finissants. Il y aura discours, présentation d'adresses au R. P. Recteur à l'occasion de sa fête annuelle, chant et exercices de gymnastique. Les amis du collège sont invités: la séance est gratuite.

Assemblee de la Societe St-Jean-Baptiste

Avis est par les présentes donné que une assemblée des membre de la Société St-Jean Baptiste aura lieu, dans la salle des réunions du Conseil. à l'Hotel de Ville, dimanche prochain, le 14 mai, à 1. 30 heure de l'après midi. Cette assemblée e-t convoquée dans le but de préparer la fête patronale et de discuter toutes questions d'intérêt national. L'Honorable Juge Prendergast, Présidenf, occupera le fauteuil.

J. A. BEAUPRE
Secrétaire

Second Festival Francais

A la fin de ce mois doit avoir lieu, et cette fois au Walker Theatre le second Festival Français donné par la Troupe Dramatique Française.

Le succès qu'elle a remporté au mois de décembre dernier avec "La Petite Chocolatière" l'a incitée à donner avant la fin de la saison un second festival, qui, cette fois, sera "Arsène Lupin", comédie en quatre actes.

Or cette fois, ce Festival aura lieu au bénéfice de l'Ecole Française du Sacré-Coeur.

La troupe Dramatique Française fait donc appel cette fois non seulement à la sympathie qui s'est manifestée d'une façon très vive au festival du mois de décemere dernier, mais encore au sentiment patriotique de tous ceux qui portent un nom français à Winnipeg, à Saint Boniface et dans les environs.

C'est une occasion unique de montrer, en s'amusant,et en s'amusant enormément,ce que le peuple francais peut faire pour ses oeuvres quand il veut s' en donner la peine.

De même que pour le dernier Festival, des tickets provisoires seront émis bien avant la soirée et seront vendus par les dames patronnesses du Sacré-Cœur et par toutes les personnes qui voudront prêter leur concours à cette œuvre éminemment francaise et éminement patriotique.

Cité de Saint-Boniface

AVIS est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de St. Boniface à l'intention de faire et construire les trottoirs tels que ci-dessous énumérés comme améliorations locales payables par taxes speciales (à moins d'en être empêchée dans chaque cas respectif par une pétition telle que ci-apres mentionnée.)

Dans les cas respectifs où tels ouvrages d'améliorations locales seront exécutés; la Cité émettra des debentures spéciales pour un montant égalant le cout de l'ouvrage et cotisera et prélèvera une taxe annuelle et uniforme de frontage sur les propriétés faisant front sur ce coté là de la rue ou les trottoirs seront faits, suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette dans l'espace de temps mentionné dans la liste ci-dessous, l'intérêt sur la dette étant calculée à cinq pour cent par an et à quatre pour cent par an sur le placement du fonds d'amortissement.

Et à moins que dans un mois de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, dans chaque cas respectif, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété, ne pétitionnent le conseil à l'encontre de ces ouvrages et de la cotisation requise pour en payer le cout, la Cite de St. Boniface pourra, sans autre avis, procéder à faire exécuter ceux des dits travaux contre lesquels aucune pétition telle que ci-dessus mentionnée n'aura pas été présentée, et à prélever les taxes spéciales de frontage telle que ci-dessus.

Les ouvrages proposés et les rues et parties de rues sur lesquels les dits trottoirs seront faits, la periode d'année durant laquelle la cotisation spéciale sera prélevée et à l'expiration de laquelle les debentures émises pour en payer le cout seront payables, sont respectivement comme suit.

PERIODE DE SEPT ANS

Un trottoir en madrier de 5'4" de largeur sur le coté nord de la rue Horace de la limite ouest du lot 9, bloc 5, plan 386 à la rue Oak Cout approximatif $459,50.

Un trottoir en madrier de 5'4" de largeur sur le coté nord de la rue Eugenie de la limite ouest du lot 24, bloc 12, plan 386 à la rue Oak. Cout approximatif $623, 50.

PERIODE DE VINGT ANS

Un trottoir granolitique de 6 pieds de largeur sur le coté nord de la rue Horace de la rue Oak à la rue DeMeuron. Cout approximatif $410,00

Un trottoir granolitique de 5 pieds de largeur sur le coté nord de la rue Arnold de la rue Dubuc à la rue Oak. Cout approximatif $980 00

Un trottoir granolitique de 6 pieds de largeur sur le coté sud de la rue Dubuc de la rue DeMeuron à la rue Langevin. Cout approximatif $2794 00

Un trottoir granolitique de 6 pieds de largeur sur le coté est de la rue St. Joseph de la rue Oak à la limite nord du lot 20 plan 651. Cout approximatif $612,00.

St Boniface le 10 mai 1911.
(Par ordre)
J. B. COTE
Greffier.

Le Manitoba

Mercredi, 10 Mai 1911

La Societe St. Jean Baptiste

Nous publions dans une autre colonne un avis convoquant une assemblée de la Société St. Jean Baptiste, dimancho prochain. Cette assemblée est très importante, et les citoyens s'y rendront en grand nombre.

On fêtera cette année le quarantième anniversaire de la formation de notre société nationale au Manitoba et des mesures seront prises pour faire de cette fête une date remarquable.

Tous les canadiens français sont des patriotes, mais il est permis de se demander si nos manifestations patriotipues sont toujours ce qu'elles devraient être, et si elles produisent tous les résultats pratiques que nous devrions en attendre. On se rend en foule à la messe, au piquenique, et aux démonstrations du soir, mais les assemblées d'organisation et les processions sont elles assez nombreuses? Nous nous permettons d'en douter

Nous faisons un appel à toutes les bonnes volontés pour que la fête de cette année ait le retentissement que mérite un quarantième anniversaire. Commençons par assister à l'assemblée de dimanche et ne craignons pas de prêtàr tout notre appui pour assurer le succès de notre fête patronale.

LA QUESTION UNIVERSITAIRE AU MANITOBA.

(Les Cloches de Saint-Boniface.)

L'Université du Manitoba a été fondée en 1877. Mgr Taché prit une part active à cette fondation. Le projet d'organisation fut discuté entre l'archevêque de Saint-Boniface, l'évêque anglican, divers membres du clergè catholique et du clergé protestant et plusieurs laiques de l'une et de l'autre confession. Mgr Taché voulait que l'Université se contentât d'examiner les candidats et de conférer les degrés; il repoussait énergiquement l'idée d'une Université enseignante, car l'enseignement religieux ne peut être donné par un corps formé d'élément qui appartiennent à des confessions différentes. Ses vues prévalurent.

Sous son inspiration, la corporation du collège de Saint-Boniface, dans une réunion du 10 janvier 1877, décida "que le collège concourait à la demande d'une Université à Manitoba, à la condition, que tous les droits, obligations et privilèges du collège, comme institution catholique, seraient maintenus, et que le collège, en s'affiliant à l'Université, conserverait sa parfaite autonomie."

Par une loi passée peu après, les trois collèges établis alors dans la province, le collège de Saint-Boniface, *catholique*, (1818), le collège Saint-John, *anglican*, (1866), et le collège de Manitoba *presbytérien*, (1871), composèrent l'Université. Le collège Wesley, *méthodiste*, fut établit et affilié en 1888. A cette même année remonte aussi l'affiliation du collège de Médecine, *Medical College*, fondé en 1883, tandis que le collège d'Agriculture, *Agricultural College*, fondé en 1903, ne fut affilié qu'en 1908. A l'origine l'enseignement était donné par les collèges, indépendamment de l'Université, qui ne faisait qu'examiner les candidats et conférer les grades; c'était une *fédération* de collèges.

Cependant, un groupe de Protestants qui avaient des vues différentes de celles de l'Archevêque, réussit à faire insérer dans la loi, *on ne sait comment*, à la suite des articles qui bornaient les attributions de l'Université à l'examen des candidats et à la collation des grades, ces mots: *pour le présent*. Cette addition: *at present*, est écrite en marge de l'acte constitutif de l'Université et porte des initiales officielles. Ce qui prouve qu'elle est postérieure à l'entente des représentants des collèges et le fait de la politique. Son insertion est cependant légale. Elle pouvait paraitre assez anodine alors, mais dans la suite les Protestants s'en prévalurent pour créer des chaires d'enseignement, malgré l'opposition de l'Archevêque et des Catholiques.

Au début, l'Université avait le caractère que lui voulait l'Archevêque, celui d'un corps neutre qui *ne distribue pas*, mais *encourage* seulement l'enseignement. "Notre Université, écrivait le prélat à Mgr Grandin le 24 février 1877, n'est pas tout ce que nous pourrions souhaiter, mais bien tout ce que nous pouvions espérer dans les circonstances actuelles." Cette création, écrivait il le 15 mai de la même année au Rme Père Fabre, supérieur général des O. M. I., sans être parfaite nous assure des avantages, celui surtout d'encourager les études et de faire connaître le mérite des maitres catholiques au monde protestant."

L'Université avait à sa tête un *Conseil Universitaire*, composé de 26 membres. Sur ce nombre, *huit* furent pris parmi les Catholiques. Le 8 septembre 1877, le collège de Saint-Boniface, en acceptant l'affiliation proposée, nomma sept personnes pour le représenter à la dite Université, à savoir Mgr l'Archevêque, MM. les abbés Lavoie, G. Dugas, Forget-Despatis,, et MM. J. Dubuc, J. N.-A. Provencher et Jarvis. De plus, M. Royal fut nommé vice-chancelier.

Le Conseil Universitaire fut, à ses débuts, un corps remarquable par son esprit d'équité et de courtoisie. "Nous avions, écrit l'honorable Juge Dubuc, dans un *Mémoire concernant Mgr Taché*, des réunions assez fréquentes pour discuter l'organisation de l'Université, le programme des études et les autres questions qui étaient de notre ressort. Mgr Taché s'en occupait activement et efficacement. Sa parole était écoutée avec attention et respect, et il était rare que ses propositions, marquées au coin du sens pratique, ne fussent pas accueillies favorablement et acceptées. Les discussions étaient toujours fort conrtoises dans le Conseil Universitaire, comme dans le Bureau d'Education, et une bonne entente régnait entre les divers groupes du Conseil."

"Mgr Taché, poursuit toujours le même témoin, assista aux réunions du Conseil Universitaire jusqu'à ce que certains Protestants eussent réussi à faire prévaloir leur désir d'une Université enseignante. Alors, Sa Grandeur, dégoûtée de l'attitude des dignitaires protestants qui, malgré l'entente initiale, ne voulaient tenir aucun compte des réclamations et des droits des Catholiques, ne voulut plus revenir au Conseil et s'y fit représenter par un delégué, spécialement le R. M. Cherrier," (1) qui était déjà représentant régulier du collège de Saint-Boniface.

Mgr Taché, comme nous venons de le voir, a consenti à l'établissement d'une Université *neutre*, à la condition expresse qu'elle ne fut pas *enseignante*. Et dès que ce principe eût été violé par la création de *chaires neutres* aux mains de cette *Université neutre*, il protesta solennellement en se retirant du Conseil Universitaire. Cette position, si clairement définie, du vigilant Archevêque projette une clarté lumineuse sur les questions délicates que nous avons à traiter dans cet article, à savoir les projets de certains Catholiques irlandais de Winnipeg concernant l'établissement, à proximité de l'Université, d'un collège ou résidence, d'où les élèves catholiques de langue anglaise iraient suivre les *cours neutres* de *l'Université neutre* avec les correctifs que nous indiquerons.

• • •

Les succès constants du collège de Saint-Boniface dans les concours universitaires sont assez connus pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y insister. Comme on le sait, le collège possède deux cours classiques parallèles, absolument séparés, avec double personnel. L'un est français et l'autre anglais. Ce dernier a été définitivement établi en 1906, dès que le nombre des élèves de langue anglaise eut justifié sa création. Les résultats d'examens publiés par l'Université du Manitoba prouvent que ce cours est tout à fait à la hauteur de la position et que les élèves qui le frequentent ne le cèdent en rien à ceux des autres collèges.

Il semble donc que dans les circonstances on ne puisse rien désirer de mieux pour l'éducation et l'instruction de nos élèves catholiques de l'un et de l'autre cours. Ils jouissent d'une part des avantages que comportent les degrés universitaires et de l'autre ils possèdent toutes les garanties d'une éducation profondément chrétienne, dans une atmosphère où il n'y a rien à craindre pour l'intégrité de la doctrine et la rectitude de l'enseignement catholique, sous la direction des incomparables éducateurs que sont les Pères de la Compagnie de Jésus.

Néanmoins, et nous le constatons avec peine, certains laics catholiques de langue anglaise de Winnipeg, perdant de vue les immuables principes de l'Eglise sur l'éducation de la jeunesse et caressant des projets inacceptables, travaillent à battre en brèche cette forteresse que constitue pour les élèves de toute langues et de toute nationalité le collège de Saint-Boniface. Ils voudraient en retirer les élèves catholiques de langue anglaise. Si encore ils proposaient la fondation d'un collège catholique de langue anglaise à Winnipeg, sur le plan et le modèle de celui de Saint-Boniface, il n'y aurait rien à redire. Mgr l'Archevêque a, dès 1907, autorisé en principe cette fondation, dont la réalisation n'est qu'une question de temps et d'argent, comme l'a alors déclaré Sa Grandeur à une délégation de Catholiques irlandais de Winnipeg. Ce nouveau collège il est vrai, priverait le collège existant d'une partie notable de ses ressources, mais ce serait tout. Celui-ci n'en conserverait pas moins ses deux cours français et anglais parallèles pour les élèves de langue française, pour ceux du Petit-Séminaire, du Juniorat des Oblats et aussi pour les élèves allemands, polonais, hongrois, ruthènes, même anglais et autres, qui voudraient continuer à fréquenter cette institution bientôt séculaire, à laquelle l'ancienneté donne le droit de préséance sur toutes les autres affiliés à l'Université et dont le passé glorieux est une garantie de succès pour l'avenir.

Cette perspective d'un nouveau collège catholique sauvegarderait les principes sacrés de l'éducation chrétienne. La position de ceux qui travailleraient à sa fondation serait inattaquable et elle recevrait le chaleureux appui des autorités ecclésiastiques du diocèse. Malheureusement les ressources semblent manquer aux promoteurs de la sécession. Comprenant que les Catholiques de langue anglaise au Manitoba ne sont pas encore assez nombreux pour subvenir aux frais de contruction ou d'entretien d'un nouveau collège et ne pouvant non plus espérer que le diocièse ou la Compagnie de Jésus, qui ont tant fait pour le collège actuel de Saint-Boniface, — lequel ,comme nous l'avons étaplit, répond adéqnatement à tous les besoins — leur fasse cadeau d'une telle institntion, ils ont eu recours à un expédient et ont élaboré le plan que nous allons exposer.

A suivre

(1) Ce résumé historique est en grande partie tiré de *La Vie de Mgr Taché* par Dom Benoit, vol II, p. 304 et suiv.



ÉLEVATEUR INTERNATIONAL SAINT-BONIFACE.

Chez Nous et Autour de Nous

—On demande deux imprimeurs, s'adresser au Manitoba.

—On demande deux servantes comme filles de chambre, et servir la table S'adresser à l'Hotel Couture Jos. Couture Prop St Boniface.

—Perdu, un chien *Irish Terrier* appartenant à M. Clovis Deegagné, de l'Hotel St-George. Récompense à qui ramènera ce chien au propriétair

—On demande immédiatement un opérateur sachant le français et l'anglais, pour une machine linotype. S'adresser au Courrier de l'Ouest, Edmonton Alta.

—Dimanche prochain le 14 courant aura lieu une assemblée des membres de l'Union Métisse de St. Vital. Cette assemblée aura lieu à 2.30 p.m., à la résidence de M. Joseph Riel.

—La Compagnie Martin-Semour de Boston doit ériger une manufacture de peinture évalué à $50,000 sur la Rue Montcalm près du pont C. P. R. situé de l'autre côté de la Rivière LaSeine

—Perdu—Depuis la Cathédrale à la rue Dumoulin, coin de la rue du Collège, un portemonnaie contenant un chapelet monté en argent, ainsi qu'une petite pierre rouge. Une récompense à celui qui le rapportera au No. 111 rue Notre Dame.

—Jeudi dernier une petite fille agée de 5 ans enfant de M. et Madame L. Pacaud, 109 Rue Berry, jouant avec des allumettes mit le feu à ses vêtements. Elle est morte le soir vers 11 heures. Nous offrons nos sympathies les plus sincères à M. et Mde Pacaud. L'enfant a été inhumé samedi dernier à Saint-Norbert.

—Le Walker donne une bonne comedie cette semaine par Marie Dressler, actrice de New York. La semaine prochaine, Madame Sherry comedie musicale. M. Albert Chevalier le célèbre acteur anglais sera au théatre Walker mai le 22-23 et 24, il sera accompagné par Edna Shonalter prima dona et Myron Whitney.

Avis de formation d'un arrondissement d'Ameliorations locales

AVIS est par les présentes donné que le Conseil de la Municipalité Rurale de Springfield a l'intention de former le territoire décrit plus bas et situé dans la Municipalité étant: tous les lots apparaissant sur le plan enregistré sous le numéro 1405 et étant une subdivision des lots quinze (15) à dix-huit (18), les deux compris, lesquels lots apparaissent sur un plan d'arpentage de partie des terres de la Mission Catholique Romaine enrégistré au Bureau des terres de Winnipeg, comme Numéro 433.

Aussi, tout le terrain apparaissant sur le plan enregistré sous le numéro 1264, étant une subdivision des lots dix-neuf (19) à vingt-deux (22), les deux compris, apparaissant sur le plan d'arpentage de partie des terres de la Mission Catholique Romaine enrégistré au Bureau des terres de Winnipeg sous le numéro 433.

Aussi, tout le terrain apparaissant sur le plan enregistré sous le numéro 1397, étant une subdivision de partie du lot cinquante-huit (58) lequel lot apparait sur un plan d'arpentage de partie des terres de la Mission Catholique Romaine, enrégistré au bureau des terres de Windipeg, sous le numéro 433.

Aussi, tout le terrain apparaissant sur le plan enrégistré sous le numéro 1505, étant subdivision des lots cinquante-cinq (55) à cinquante-sept (57), les deux compris, lesquels lots apparaissent sur un plan d'arpentage de partie des terres de la Mission Catholique Romaine, enregistré au Bureau des Terres de Winnipeg sous le numero 433.

Aussi, les lots Cinquante-et-un (51) à cinquante-quatre (54), les deux compris, lesquels lots apparaissent sur un plan d'arpentage de partie des terres de la Mission Catholique Romaine enregistré au bureau des terres de Winnipeg, sous le numero 433.

Aussi toute cette partie du lot cinquante-huit (58) apparaissant sur un plan d'arpentage de la propriété de la Mission Catholique Romaine, enregistré au Bureau des terres de Winnipeg sous le numéro 433 et non compris dans le plan enrégistré au bureau des terres de Winnipeg sous le numéro 1397, en arrondissement d'améliorations locales dans la dite Municipalité, à moins qu'une majorité des propriétaires des terres affectées, représentant au moins la moitié en valeur du terrain, et dont les noms apparaissent comme propriétaires, sur le dernier role d'évaluation revisé de la Municipalité, ne pétitionnent le Conseil de la dite Municipalité à l'encontre, dans les quatre (4) semaines qui suivront la première publication de cet avis.

Daté à Oakbank, ce 21 jour d'avril A.D. 1911.

C. CHRISTOPHERSON,
Greffier de la Municipalité de Springfield.

41

REGISTRATION OF ELECTORS
Electoral Division of St. Boniface

Notice is hereby given that, pursuant to the provisions of "The Manitoba Election Act", it has been determined to add to and revise the List of Electors of the several Electoral Divisions in the Province. The dates on and places at which applications for registration, for striking names off the List of Electors, and for the correction of errors will be received are as follows:

On Monday, Tuesday and Wednesday, May, 15, 16 and 17, in the City Hall, St. Boniface;

On Thursday, Friday and Saturday, May 18, 19 and 20, in the Fire Hall, Norwood;

On Monday, May 22, at the residence of Pierre Dumas, St. Vital west;

On Tuesday, May 23, in the office of G. T. Landry, St Norbert,

On Thursday, May 25, at the residence of Levi Courchesne, St. Adolphe west;

On Friday, May 26, at the residence of Azaire Gauthier, St. Agathe west;

On Saturday, May, 27, at the residence of Pierre Beaudoin, St. Agathe east;

On Monday, May 29, at the residence of Eusebe Bouvier, St. Adolphe east;

On Tuesday, May, 30, at the résidence of Urgel Ritchot, St. Norbert east;

On Wednesday and Thursday, May 31 and June 1 at the residence of Pierre Larocque St. Vital east.

J. B. LECLERC, of St. Boniface has been appointed Registration Clerk and will attend and sit at the places and on the dates named above between the hours of 12 o'clock noon and 6 o'clock p. m., and 7 o'clock and 9.30 o'clock p. m., unless other hours are stated in the above paragraphs, except that in cities and incorporated towns and villages the hours will be from 9 o'clock a. m. to 12 o'clock noon; 2 o'clock to 6 o'clock p. m. and 7.30 o'clock to 9.3 o'clock p. m.

Only such persons whose names are not on the last revised List of Electors, but possess the qualifications to be registered as electors under the provisions of "The Manitoba Election Act," need attend the registration sittings or Court of Revision for the purpose of being so registered. Electors can make application for registration at any of the places mentioned above.

A Court of Revision will be held in the City Hall, St. Boniface, on Saturday, June 10, 1911, commencing at the hour of 11 a. m. and closing at 6. p. m., to consider all applications filed with the Registration Clerk and also the applications of other persons to have their names added to the List of Electors.

Dated at the office of the Provincial Secretary this twenty-ninth day of April, 1911

J. H. HOWDEN.
Provincial Secretary.

REGISTRATION OF ELECTORS
Electoral Division of La Verandrye

Notice is hereby given that, pursuant to the provisions of "The Manitoba Election Act," it has been determined to add to and revise the List of Electors of the several Electoral Divisions in the Province. The dates on and places at which applications for registration, for striking names off the List of Electors, and for the correction of errors, will be received are as follows:

On Monday, May 15, at the house of Alfred D'Auteuil, on section 4-9-4 east, Isle des Chenes;

On Tuesday, May 16, at the house of Ernest Gauthier, on lot 14, Lorette;

On Wednesday, May, 17, at the house of Henry Bolton, on section 35-9-4 east, Prairie Grove;

On Thursday. May 18, at the house of Seraphin Mirault, lot 30, Dufresne;

On Friday, May 19, at the house of Thomas F. Morris, on section 13-9-6 east, Rosewood;

On Saturday, May 20, at the house of John Belisle, on section 18-9-8 east. Richer

On Monday. May 22, at the house of Eugene Dubuc, on lot 57, Ste Anne,

On Tuesday, May 23, at the house of Hermidas Granger, on section 1-7-7 east;

On Thursday, May 25, at the house of Alexander Adams, on section 9-7-7 east;

On Friday, May 26, at the house of Josiah Cahoe, on section 19-9-7 east;

On Saturday, May 27, at the house of John Harrison, on section 19-7-4 east;

On Monday, May 29, at the house of Emile Dubois, on section 16-8-8 east.

JOSEPH BLEAU, of Ste. Anne has been appointed Registration Clerk and will attend and sit at the places and on the dates named above between the hours of 12 o'clock noon and 6 o'clock p. m., and 7 o'clock and 9.30 o'clock p. m., unless other hours are stated in the above paragraphs, except that in cities and incorporated towns and villages the hours will be from 9 o'clock a. m. to 12 o'clock noon; 2 o'clock to 6 o'clock p. m. and 7.30 to 9 30 o'clock p. m.

Only such persons whose names are not on the last revised List of Electors, but possess the qualifications to be registered as electors under the provisions of "The Manitoba Election Act," need attend the registration sittings or Court of Revision for the purpose of being so registered. Electors can make application for registration at any of the places mentioned above.

A Court of Revision will be held in the County Court Chamber, Ste Anne, on Friday, June 9, 1911, commencing at the hour of 10 a. m. and closing at 5 p. m., to consider all applications filed with the Registration Clerck, and also the applications of other persons to have their names added to the List of Electors.

Dated at the office of the Provincial Secretary this twenty-ninth day of April, 1911.

J. H. HOWDEN,
Provincial Secretary.

AVIS

Avis est donné par le présent qu'une demande sera adressée au Parlement du Canada à sa présente session par la Canada National Fire Insurance Company afin d'obtenir un acte prolongeant le délai fixé pour obtenir un permis du Ministre des Finances.

TAYLOR BOWLES & MacALPINE,
Solliciteurs

LISEZ "LE MANITOBA"

L'HEUREUX GAGNANT

M. Cousin, employé au ministère des affaires générales (bureau des ampliations inutiles), menait une existence à la vérité obscure et médiocre, mais heureuse. Il allait atteindre quarante ans, conservait un teint frais et des yeux paisibles. Il vivait dans ses petites habitudes comme un rat dans son fromage; un aimable embonpoint, une souriante résignation, arrondissaient chaque jour davantage son ventre et son caractère.

De grands espoirs avaient bien tourmenté sa jeunesse; comme un autre, il avait écrit, à dix-sept ans, son drame en vers libres. Car, victime d'une facilité déplorable, prise par lui durant quelques années pour un signe évident de génie, il s'était cru destiné à rénover la scène française. Des palmes triomphales avaient brodé le vert des habits de ses rêves. Et puis, ce beau tumulte de songes et d'ambitions s'était calmé peu à peu. A vingt-trois ans, grâce à la protection d'une de ses cousines femme du beau-frère de l'oncle d'un député de la gauche entré sans titres dans une combinaison ministérielle et doté du portefeuille des Affaires générales, M. Cousin avait eu la bonne fortune d'être nommé expéditeur au dit ministère. Les cartonniers, le rond de cuir, la compagnie de ses collègues, emplirent dorénavant sa vie. M. Cousin avait trouvé sa vocation.

A trente ans, il héritait d'une petite rente de six cents francs; il était promu rédacteur. De temps à autre, le démon poétique se réveillait; c'est ainsi que l'excellent homme parvint, un jour, à rimer — Dieu sait comme! — le poème choisi pour servir de livret musical aux concours de la Ville. Une considération réelle entoura dès lors, M. Cousin; il connut l'estime de ses chefs et la sympathie légèrement envieuse de ses camarades. A coup sûr, il était désormais désigné pour le haut avenir de sous-chef, qui sait? de chef même de bureau. Dans son petit appartement de garçon, une excellente femme de ménage lui facilitait les mille petits détails quotidiens. Il passait chaque dimanche à la campagne, au bord de la Marne, canotant et pêchant. Bref, satisfait de sa vie, content de peu, M. Cousin jouissait comme un sage de la douce et plate monotonie des heures.

* * *

Un événement, en apparence bien simple le plus légitime et le plus quelconque des événements, fut le signal invisible qui devait mettre en branle cette mystérieuse puissance inconnue, toujours tapie alentour de nous à chaque tournant de minute. Nous sommes sans cesse guettés par d'étranges hasards. M. Cousin ne se doutait guère, en achetant un bon de l'Exposition, qu'il déchaînait de la sorte sur lui la capricieuse malignité du sort. Il rangea le mince cahier bleuâtre au fond d'un tiroir, après avoir soigneusement relevé sur son calepin le numéro de la série et celui du bon.

Evidemment, il ne se berçait pas d'illusions. Quoique poète, M. Jean-Louis Cousin, auteur, pour les paroles, de la *Mort de Sardanapale*, mettait toute sa pratique intelligence à n'être qu'un très raisonnable bourgeois. Il avait acheté ce bon, tout simplement parce qu'il coûtait, à ce moment, 17 fr. 50. c., et qu'il vaudrait, dans un an, plus de 20 francs, avec les avantages divers dont il faisait bénéficier. Mais jamais, il n'avait envisagé comme possible l'absurde aventure de gagner un des énormes gros lots dont l'appât avait amorcé tant de songes creux.

Sans doute, il fallait s'attendre à tout, dans ce bas monde. Ces 500.000 francs, quelqu'un les empocherait, pourtant, régulièrement, à chaque tirage... Mais non! c'était fou! A quoi bon se troubler la cervelle avec de pareilles absurdités? M. Cousin se contenterait d'un petit lot de 5.000 francs, voilà tout. Il faut savoir borner ses désirs; le moyen d'être heureux, autrement? Oui, un petit lot de de 5.000... Il réaliserait du coup d'anciennes fantaisies; pas un sou de côté, bien entendu! Il dépenserait cela en joies diverses, dont l'une serait l'achat immédiat d'un joli canot d'acajou et d'un bachot plat; ainsi, pêche et promenade deviendrait pour lui de vraies félicités, le dimanche. Savigny-sur-Marne le compterait parmi les riverains notables. Eh! eh! peut-être même pourrait-il acquérir un bout de pré, au bord de l'eau. Justement, il connaissait un coin ravissant à vendre, un champ de trente mètres de long, ombragé par trois hauts peupliers et un frêne. On transporterait facilement là un de ces petits kiosques, en bois démontable...

Somme toute, pourquoi ne gagnerait-il pas un lot de 5.000 francs? Ce n'était pas grand'chose, vraiment... Pas une seconde l'idée ne lui vint que le miracle d'une chance, pour 5.000 comme pour 500 000 francs, demeurait tout aussi aléatoire. Et, ponctuellement, à chaque tirage, M. Cousin se mit à consulter son calepin, avec l'intime souhait de voir flamboyer, à travers les chiffres de son bon, le merveilleux éclat du numéro sortant.

Bientôt, l'espoir du gain de ces pauvres 5.000 francs, — qu'était cela? une bagatelle, l'envie la plus modérée...; mais un philosophe se doit de limiter ses vœux, — l'attente, d'abord patiente, puis anxieuse, agitèrent M. Cousin. Il savait, maintenant, ses numéros par cœur: 206 et 1821. Les mois privés de tirage s'écoulaient avec une humeur mélancolique; puis, à l'approche des dates fixées, son sang battait plus vite, enfiévré par l'âpre et le vague désir.

Au sortir du ministère, il gagnait les boulevards. Les cris lointains des vendeurs de journaux lui donnaient de petites secousses d'angoisse, des coups au cœur:

—Demandez la liste complète des numéros gagnants! Les bons de l'Exposition, Crédit Foncier, avec les lots non réclamés, dix centimes!

Il donnait ses deux sous, les jambes molles, et parcourait, d'un air d'indifférence, les longues colonnes. D'abord, un clin d'œil dédaigneux au gros lot; il n'était pas assez fou pour se leurrer de cette chimère! Et, vite, il sautait aux lots de 5.000, les vérifiant un par un. Et, calme, sifflotant un petit air, mais désolé au fond, il repliait la feuille en murmurant:

—Ce n'est pas encore pour cette fois-ci.

Du reste, il gardait pour lui la pensée secrète: il n'avait parlé à personne encore de la façon dont il emploierait ses 5.000 francs. Les deux ans qui venaient de s'écouler, loin de décourager, avaient, plutôt, renforcé sa conviction. Le prochain tirage était en juin; un pressentiment l'envahit. Cette fois... La veille, il n'y put tenir. Il dit à l'un de ses collègues, un M. Charles, qui ressemblait à une belette:

—Charles, retenez ça: demain, 25 juin, je gagne 5.000 francs! numéro 1821, série 206.

Et, de fait, le lendemain, comme il sortait, vers 5 heures, avec Charles, ils entendirent crier les vendeurs de listes. M. Cousin tendit ses deux sous d'un air assuré. Il déploya la feuille; son cœur cessait de battre.

—Série 206, n'est-ce pas? fit Charles qui, penché sur lui, cou tendu, regardait déjà.

Oui, souffla M. Cousin.

—Attendez! Attendez donc! Mais le gros lot est dans votre série! Combien avez vous déjà?

—182...

—1822! trancha l'homme à visage de belette. Mais vous avez gagné! 1822! 500,000 francs.

Son nez mince s'effila encore. Il devint jaune de jalousie; ses mains tremblaient sur la feuille.

— Non! non! gémit M. Cousin. 1821! J'ai 1821!

Et, la mort dans l'âme, il sentit une amertume affreuse lui glacer le sang.

—Ah! par exemple, c'est fort! s'exclamait Charles, qui avait repris sa couleur naturelle.

Et, serrant les mains de M. Cousin avec une énergie consolatrice, il le pria de croire à toute sa tristesse, à toute son affectueuse sympathie. On n'avait idée d'une déveine pareille. Pour un chiffre! Non, c'était à se ficher à l'eau!...

M. Cousin était comme un homme ivre. La rue, les maisons, les passants dansaient devant lui. Il demeurait stupide, comme s'il venait d'échapper à quelque danger terrible. Mais, au lieu de joie, une souffrance indicible lui déchirait le cœur. La voix perçante de son ami Charles lui parvint alors comme dans un rêve.

— Eh! mais, mon cher, 1821, vous dites? Allons voilà pour vous dédommager... Vous aviez raison, hier! Série 206, numéro 1821, 5.000 francs.

Il dut répéter, M. Cousin, plongé dans son désespoir, n'avait rien entendu... 5.000 francs? Ah! oui, il avait gagné ses 5.000 francs... Bon, bon.

Et ce baume dérisoire ne servait qu'à irriter, qu'à exaspérer la plaie. Il avait perdu 500.000 francs, il n'en avait pas gagné 5 000. La réalisation de ce rêve de deux années ne lui causa aucun plaisir.

Le lendemain, personne ne le félicita du bonheur qui lui était échu; tout le monde le plaignit de la malchance affreuse qui le frappait. Les vacances arrivèrent. M. Cousin acheta bien le joli canot d'acajou et le bateau plat, et le coin de berge ombragé par les trois peupliers. Même le kiosque démontable dressa sur l'herbe fine ses murs vernis et luisants. Mais, au lieu de le distraire et de le réjouir, chacun de ses achats ravivait la blessure cachée. Les longues heures sur la rivière, le joli décor silencieux et sauvage de Savigny-sur-Marne, tout lui fut prétexte à souffrance, aigrit son incessante rancœur. Pour avoir rebondi d'un désir à l'autre, d'une humble satisfaction réalisée à l'incurable souvenir de joies désormais irréalisables et qui avaient été si près de se réaliser, M. Cousin fut bientôt le plus malheureux des hommes. Jamais il ne redevint le sage avisé d'autrefois. Il eut beau être nommé sous-chef de bureau, puis chef. Des rides douloureuses lui creusaient les traits, et, vingt ans après, il disait encore, rouge par l'insatiable regret.

—Le jour où j'ai eu le malheur de gagner ces 5.000 francs...

Paul et Victor MARGUERITTE.